

## EDITORIAL

## Loi de la jungle

**D**E quel droit des meutes de taximen furieux se permettent de guetter, puis d'attaquer des chauffeurs VTC. Des vidéos qui circulent depuis des mois donnent des sueurs froides. Ces taximen estiment qu'en vertu de la loi, ils ont le monopole du transport urbain, et se donnent ainsi le droit de «défendre leur territoire» face à ce qu'ils considèrent comme une concurrence déloyale.

Le gouvernement ne peut pas rester les bras croisés face à cette situation inacceptable. Tolérer ces agissements revient à normaliser avec la loi de la jungle! Veiller au respect des lois est une attribution régalienne. Personne n'a le droit de l'ignorer!

Ensuite, c'est tout un travail de fond qu'il faudra mener pour restructurer le secteur. Le modèle actuel est tout simplement désuet et ne correspond plus à l'évolution de la société. Avec une réglementation claire et moderne, les différents professionnels seront encadrés sur le plan légal et fiscal, inscrivant les activités de transport dans une logique de compétitivité.

Il faut rappeler que ces applications répondent à un véritable besoin, exprimé par une clientèle qui préfère payer plus pour un service de meilleur standing, ou du moins pour éviter les «caprices» de certains taximen. Tant mieux si cela permet également de générer de nouveaux postes d'emploi! Le succès mondial de certaines applications comme Uber (qui a dû vite plier bagage après une petite expérience sur le marché marocain) a inspiré beaucoup de startuppeurs.

Restructurer le secteur en profondeur, dans une approche concurrentielle, permettra d'améliorer les conditions de travail des professionnels et la qualité des prestations fournies. Le département de tutelle a réalisé une récente «étude approfondie» sur le dossier, et le ministre a promis de revoir le cadre législatif. Aujourd'hui, ce sujet mérite d'être traité sans tabous. Car les Marocains doivent disposer du droit de se déplacer (sans crainte pour leur intégrité physique) en taxi ou en VTC. □

Mohamed Ali MRABI

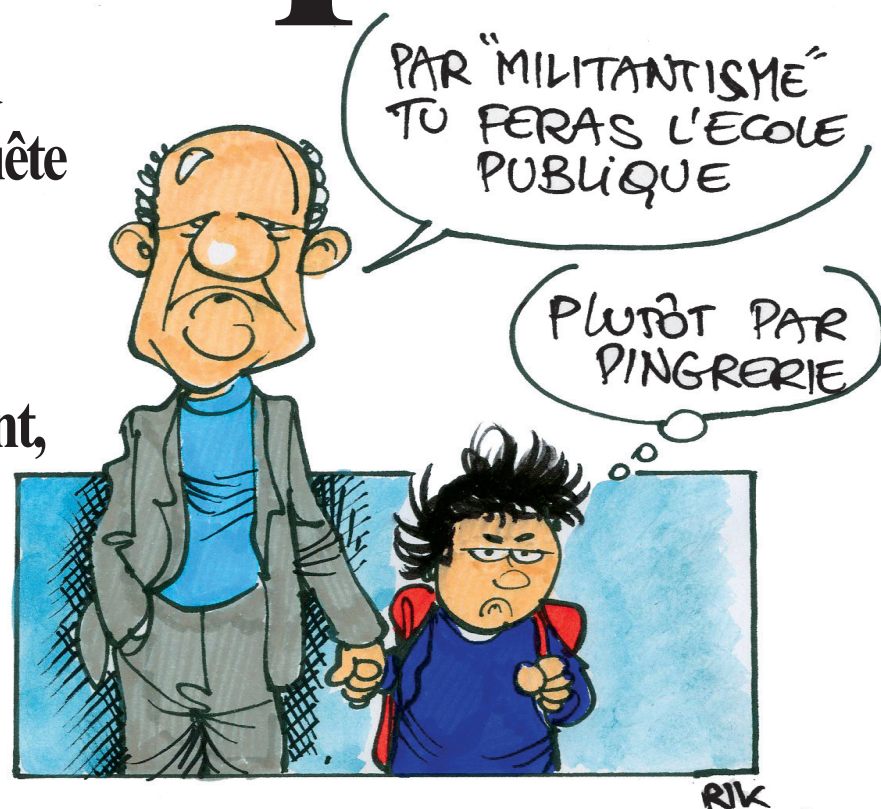
## Ecole

## Le match public-privé

■ **L'école publique perd la partie, selon une enquête L'Economiste-Sunergia**

■ **Néanmoins, 47% des Marocains s'y accrochent, coûte que coûte**

■ **Elle garde une place particulière dans leur imaginaire** *Pages 8 à 10*



## Automobile: Pourquoi les prix seront plus chers dès juillet?

**A** partir du 1er juillet prochain, le marché de l'automobile n'autorisera que l'immatriculation et la commercialisation de véhicules neufs conformes à la norme Euro 6 b. Initialement, cette norme devait s'appliquer dès le 1er janvier 2024. Mais l'Aivam avait demandé aux pouvoirs publics un délai supplémentaire de 6 mois afin d'écouler les stocks de véhicules qui ne sont pas aux normes

Euro 6 b. Evidemment, ce changement a un coût technologique. Il devra entraîner de nouvelles hausses des prix des voitures neuves. Les professionnels parlent d'un surcoût de 5 à 10% par véhicule en fonction de la marque et de la motorisation. Chez les marques généralistes, le surcoût est estimé à 10.000 DH en moyenne, sans compter la TVA. □

*Page 3*

Pr. Mohammed GERMOUNI

## Le Cercle des Experts

**Valeur et utilité de l'eau en période de pénurie**

*Pages 24 & 25*

■ **Patrimoine: Le dispositif de protection musclé**

*Page 2*

■ **Exploitants agricoles exonérés: Le rappel de la DGI**

*De Bonnes Sources*